

AVRIL 2018

Suite aux **intempéries du 01-03-18** dans le Gard, l'Hérault et la Lozère, Serge Lemaitre, Directeur Régional a décidé d'octroyer une journée **d'absence exceptionnelle** à tous les agents qui ont travaillé ce jour- là même s'ils n'ont travaillé que quelques heures. Cette journée sera saisie comme « **absence autorisée payée** ». Les agents doivent donc passer par leur manager qui adressera au Gap la demande pour saisie dans Horoquartz. Cette journée doit être prise avant le **31 mai**.



**Journée de Solidarité** : la DG déduit automatiquement à titre conservatoire un **jour de RTT**. Si vous souhaitez récupérer ce jour de RTT, pensez à poser de la **MODU** (pour rappel : 7 h pour un temps plein, 6h18 pour 90%, 5h36 pour 80%, 4h54 pour 70%, 4h12 pour 60%, 3h30 pour 50%).

**Droit à l'image** : Pole Emploi peut diffuser des photos d'agents sur Facebook et Twitter. La consigne passée à l'équipe communication est de vérifier l'accord des personnes. La CNIL prévoit qu'une personne qui ne s'oppose pas à la prise de vue est consentante. Si vous considérez que **votre image a été détournée**, vous devez contacter Laurence INGARGIOLA à la DR afin que la photo soit retirée.

